

N°	1	5	5
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION  
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME  
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE**

OBJET :	L'an deux mil huit Le vendredi 23 mai à 11 h, les membres du conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de M. SENEAL.
- Renouvellement du contrat de travail de la secrétaire comptable	Etaient présents ce jour : Mme GAOUYER, MM. ARCILLON, DUHAMEL, JACOB, LOIN, PECQUERY, SENEAL, VANSEVENANT.  Absents excusés : Mme HUREL, MM. AUBRY, BIGNON, DECORDE, JUMEL, MAQUET, MAUGEZ.
DATE DE LA CONVOCATION :	<b><u>- Contrat de travail de la secrétaire comptable</u></b> En raison de la vacance prochaine du poste de secrétaire comptable, à la date anniversaire du 31 juillet 2008, le Président PECQUERY propose au Conseil d'administration de l'autoriser à procéder au recrutement sous la forme contractuelle, dans l'hypothèse où la recherche de candidats statutaires, par mutation ou inscrits sur la liste d'aptitude à ce grade, se serait révélée infructueuse.
24 avril 2008	
NOMBRE DE DELEGUES :	Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :
En exercice	15
Présents	8
Votants	8
	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ de créer un emploi de secrétaire comptable à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> août 2008,</li> <li>↳ d'autoriser M. le Président, en l'absence de candidatures statutaires, à recruter sous la forme contractuelle et à signer le contrat,</li> <li>↳ que le contrat sera établi en application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour 1 an, pour faire face temporairement à la vacance de l'emploi qui ne peut être immédiatement pourvu dans les conditions statutaires,</li> <li>↳ que la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 483 à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.</li> </ul> <p>La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 64 du budget primitif 2008.</p>

**Pour extrait conforme,**

**Le Président de l'Institution,**

**Jacques PECQUERY**